## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL** 

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Décembre 2017

OBJET : Plan Rhône - Demandes de participations financières d'investissement du Syndicat Mixte d'Aménagement des Digues du Rhône et de la Mer (Symadrem) - Année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'allouer au Syndicat Mixte d'Aménagement des Digues du Rhône et de la Mer (Symadrem), dans le cadre du Plan Rhône, une participation financière globale de 14 212 500 € pour son programme d'études et de travaux de protection contre les inondations, sur un montant total de dépenses estimé à 57 000 000 €HT, conformément au détail joint en annexe 1;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le Symadrem la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèletype prévu à cet effet ;
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués en annexes 2 et 3 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée